

COMPTE RENDU



www.fntte.cgt.fr

Compte-rendu de la Formation Spécialisée Ministérielle du 28 juin 2023

Le mercredi 28 juin s'est tenue la première réunion de la Formation Spécialisée Ministérielle.

Cette instance a été présidée par le SGA.

L'ordre du jour était composé de la façon suivante :

- Désignation du Secrétaire
- Examen du règlement intérieur
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 novembre 2013 relatif à la formation des membres des instances de concertation concernant le personnel civil en matière de santé et de sécurité au travail au ministère
- Projet d'arrêté modifiant l'annexe de l'arrêté du 28 janvier 2021 relatif à la prévention et à la protection contre les risques d'incendie dans les ouvrages souterrains du ministère concourant de manière permanente au commandement des opérations
- Présentation du retour d'expérience de l'expérimentation de la mutualisation des fonctions de préventions sur 5 emprises à dominante administrative engagée dans le cadre d'une recommandation du rapport d'audit PMRE 2021 du CGA.

Les Organisations Syndicales ont procédé à la lecture des DL.

Concernant l'outil DUERP, l'Administration travaille sur un SI SST, et la construction de ce DUERP sera les fondations. C'est un travail long, il faut prendre le temps de construire cet SI SST.

Sur le Rapport Annuel de Prévention, il disparaît au profit du Recueil Annuel de Prévention. Le travail sur le projet d'arrêté n'est pas terminé, il sera vraisemblablement présenté en fin d'année.

1 - Désignation du Secrétaire de Séance : CFDT

2 - Examen du RI : Pas de RI tant qu'il n'est pas validé en CSA-M

3 - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 novembre 2013 relatif à la formation des membres des instances de concertation concernant le personnel civil en matière de santé et de sécurité au travail au ministère :

Vote à l'unanimité : Pour

Il prend en compte le changement de dénomination des instances, et les dispositions du décret CSA, notamment la formation interne d'un total de 3 jours aux membres du CSA, y compris les membres ne siégeant pas en FS. Cette formation dure 3 jours, 2 jours incombant au CFD et une journée de mise en œuvre par le président de la FS. A cela se rajoutent deux jours supplémentaires pour une formation choisie par l'agent.

4 - Projet d'arrêté modifiant l'annexe de l'arrêté du 28 janvier 2021 relatif à la prévention et à la protection contre les risques d'incendie dans les ouvrages souterrains du ministère concourant de manière permanente au commandement des opérations :

Vote à l'unanimité : Pour

Mise à jour de la liste annexée.

5 - Présentation du retour d'expérience de l'expérimentation de la mutualisation des fonctions de préventions sur 5 emprises à dominante administrative engagée dans le cadre d'une recommandation du rapport d'audit PMRE 2021 du CGA.

Cette première réunion a pris fin vers 17h40. La prochaine réunion est prévue vers la fin du mois de novembre 2023.

Montreuil, le 30 juin 2023



DÉCLARATION LIMINAIRE



www.fnte.cgt.fr

Formation Spécialisée Ministérielle du 28 juin 2023

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs,

Pour cette première Formation Spécialisée pour la Santé, Sécurité et Condition de travail Ministérielle (FS-M), la **CGT** exprime de nouveau ses craintes sur les impacts pour les agents des pertes de prérogatives qu'avaient les CHSCT. Si ces derniers étaient des instances indépendantes nous sommes aujourd'hui réduits à apporter uniquement des éléments de réflexion pour les Comités Sociaux d'Administration. La règle de désignation des titulaires et des suppléants montre à elle seule la considération de l'administration pour les questions santé, sécurité et conditions de travail.

Concernant l'arlésienne d'un outil commun d'évaluation des risques professionnels, les élus **CGT** espèrent voir un jour ce graal. À moins que cela soit l'une des obscures raisons pour laquelle le gouvernement n'a pas entendu les contestations de la rue contre le recul de l'âge de la retraite afin que nous puissions le voir enfin ?

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail, la **CGT** souhaite être associée à une étude sur les impacts sur la santé des personnels par rapport aux rythmes professionnels. Nous vous rappelons, monsieur le Président, que pour la **CGT** c'est la semaine de 4 jours pour 32 heures de travail.

Aussi cette étude ou audit pourrait y intégrer le volet des organisations du travail sans omettre le droit à la déconnexion.

La **CGT** souhaite aussi être associée à une étude sur la prise en compte dans les établissements mais aussi dans les programmes d'armements, des impacts des produits toxiques au sens large (CMR, nanoparticule, ...), sur la santé et les conditions de travail, mis en œuvre dans les processus de production et de maintenance.

Cette déclaration liminaire se veut sciemment courte afin de laisser le plus de place possible aux échanges et aux travaux en séance.

Nous vous remercions, monsieur le président de toute l'attention que vous porterez à nos revendications.



263, rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr
FB : FNTÉ- CGT Fédération des Travailleurs de l'État